YERRES

Service Relations Publiques
N°tél : 01 69 49 76 17
N/réf : NDA/FV

DECISION N°2005/144

OBJET : Convention de prestations de service relative à l'animation musicale pour la cérémonie de la Fête de la Victoire le Dimanche 8 mai 2005 conclue avec l'association " L'HARMONIE CROSNOISE »

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 Avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune souhaite organiser une animation musicale lors de la cérémonie de la Fête de la Victoire le dimanche 8 mai 2005,

CONSIDERANT que la proposition de l'Association dénommée « L'HARMONIE CROSNOISE » correspond aux besoins de la Commune,

- DECIDE -

D'APPROUVER et de signer la convention de prestations de service relative à l'animation musicale pour la Cérémonie de la Fête de la Victoire le dimanche 8 mai 2005 avec l'association "L 'Harmonie Crosnoise" sise 34, rue des Carquelins, 91560 Crosne

DIT que le montant de la prestation est fixé à 500,00 € (cinq cents euros),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 19 avril 2005

REÇU LE
25 AVR. 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES 91330

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération